



Conseil communal de la Ville de Pully  
Le bureau

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 22 mars 2023

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

**Préavis N°03-2023 Construction d'un bâtiment scolaire modulaire en bois à Chantemerle – Crédit demandé CHF 12'870'000.00**

---

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 03-2023 du 1<sup>er</sup> février 2023,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu l'amendement de la Commission ad hoc,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 12'373'800.00 TTC, destiné à financer la construction d'un bâtiment scolaire modulaire en bois à Chantemerle, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ces dépenses selon les modalités suivantes :
4. a) par annuités légales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés à la construction du bâtiment ;
5. b) par annuités égales sur 5 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés à l'achat de mobilier et les coûts de déménagement.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline REIGNER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 22 mars 2023